

CHRONIQUE DU MOIS D'AOÛT 1954

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 25 août 1954, à 9 h. 30, au Dar-El-Bey, sous la Présidence de M. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil, en présence de tous les membres du Gouvernement, à l'exception de MM. Paye et Blanchard en congé en France, qui s'étaient faits excuser.

En ouvrant la séance, le Président a prononcé une courte allocution dans laquelle il a défini les nombreux problèmes sur lesquels le Gouvernement aurait à se pencher dans les mois à venir et a souligné la nécessité d'une action commune et confiante entre tous les membres du Conseil des Ministres.

M. Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, a répondu au Président du Conseil en l'assurant, tant en son nom personnel qu'au nom des directeurs français, qu'il pouvait compter sur leur entier concours, afin que dans l'ambiance cordiale qu'il venait de définir, les questions importantes qui se posent par l'administration du pays soient résolues pour le plus grand profit de tous.

Après avoir examiné les nombreuses affaires financières courantes, inscrites à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a entendu un certain nombre de communications des différents chefs d'administration, notamment sur les questions agricoles, sur la construction de la nouvelle université Zitounienne et sur les facilités à accorder pour l'écoulement des reliquats de la dernière récolte d'huiles ; il a été décidé de proroger l'exemption de la taxe de 3,50% jusqu'au 30 novembre 1954.

Ces diverses communications ont permis un très large et très fructueux échange de vues sur la politique générale que le Gouvernement entendait mener dans les mois à venir.

La séance a été levée à 12 h. 35.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

Les organisations syndicales, et notamment l'U.G.T.T. et l'U.S.T.T., ont pris contact, au cours du mois d'août, avec S. E. Sidi Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil et S. E. Sidi Chadly Rhaïm, Ministre du Travail, qu'elles ont entretenus de leurs revendications.

II. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 17 août 1954, a publié un arrêté du Directeur des Travaux Publics du 12 juillet 1954, fixant la composition du Bureau de la Main-d'œuvre des dockers du Port de Tunis-La Goulette.

III. — QUESTIONS DIVERSES

1.) Situation de l'emploi

a) Aperçu général :

L'Inspection Divisionnaire du Travail a été informée de nouveaux licenciements pour compression de personnel et nouvelles mises en chômage.

Les licenciements et les mises en chômage intéressent certaines entreprises annexes du bâtiment, carrières de pierres et carrières de sable.

Une importante entreprise de Bizerte effectuant les dragages a licencié 10 ouvriers.

A noter quelques licenciements d'ouvriers dans les fabriques de pâtes alimentaires et l'industrie de sacs et bâches.

Les conserveries de toutes natures ont eu cette année une activité réduite ; de ce fait l'industrie de la fabrication des boîtes métalliques n'a pu maintenir ses effectifs ; on enregistre dans ce secteur 5 licenciements d'ouvrières.

Le travail des vendanges a été retardé cette année ; elles commenceront dans les premiers jours de septembre ; les perspectives y sont moyennes.

La crise du chômage reste le point noir de la situation. Le Conseil des Ministres a mis le problème du chômage en tête de ses préoccupations.

b) Placement public :

Le bureau public de placement gratuit de Tunisie, au cours du mois d'août, a effectué les opérations suivantes (placement masculin et placement féminin) :

— demandes d'emploi	370
— offres d'emploi	108
— candidats présentés	102
— placements effectués	74

dont 6 stagiaires de F. P. A.

c) Réglementation des salaires :

La Commission des Salaires prévue par le décret du 4 septembre 1943 s'est réunie le 17 août à l'Inspection Divisionnaire du Travail à Tunis, en vue de discuter un additif au règlement fixant les salaires minimums réglementaires dans les savonneries et usines d'extraction d'huiles de grignons de la région de Tunis.

LA VIE FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, les commercialisations des céréales depuis le début de la campagne, se sont élevées à :

Blé dur :	507.000 Quintaux
Blés tendres :	111.000 Quintaux
Orge :	146.000 Quintaux

Ces chiffres sont supérieurs à ceux de la campagne précédente à la même époque, sans permettre pourtant d'apprécier avec certitude le résultat final de la campagne 1954-1955. En effet, les indications des quatre campagnes précédentes semblent confirmer que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance réalisent désormais la majeure partie de leur commercialisation en juillet et août, alors qu'auparavant leur activité restait soutenue jusqu'en octobre inclus.

On doit en conclure, le fait étant d'ailleurs confirmé par d'autres indices concordants, que les apports enregistrés à ce jour proviennent surtout des grosses exploitations mécaniques et que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance perdent progressivement la clientèle des petits fellahs, détournés vers les racoleurs et le commerce clandestin. Cette constatation est grave parce qu'elle met en cause la « raison d'être » des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance dans le marché céréalier.

Alors que les perspectives de début de campagne permettaient d'espérer que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance n'auraient pas à faire face à des prêts de semences massifs et réaliseraient un apurement intéressant de leur très lourd passif, on doit malheureusement noter d'une part, des demandes considérables de prêts de semences, non seulement dans le Centre-Sud, mais dans plusieurs caïdats du Nord ayant souffert de l'excès d'eau, d'autre part, des recouvrements rendus insuffisants, plus par suite des circonstances entravant le zèle des collectivités que par la situation économique moyenne.

Au cours du mois d'août 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs mobilières a été très réduite.

Le montant des capitaux échangés n'a atteint que 11.850.000 fr. contre 48.980.000 francs pendant le mois précédent.

Cependant, la variation des cours dans un sens ou l'autre a été insignifiante.

Pendant le mois d'août, le marché de l'or a été très calme et le montant des capitaux échangés s'élève à 28.400 fr. contre 530.000 fr. pendant le mois de juillet.

En matière de commerce extérieur, les possibilités de commerce avec l'Etranger ont été signalées aux intéressés par les communiqués suivants :

- J.O.T. du 3-8-54 : Importations de Grande-Bretagne à l'occasion de la Foire Internationale de Tunis (produits divers).

- » : Importations de Finlande (produits divers).
- J.O.T. du 6-8-54 : Exportations sur la Finlande (produits divers).
 - J.O.T. du 24-8-54 : Importations de Chine (produits divers).
 - J.O.T. du 31-8-54 : Importations de Grèce (produits divers).
 - J.O.T. du 31-8-54 : Importation des pays membres de l'Union européenne des paiements (véhicules utilitaires).
 - J.O.T. du 31-8-54 : Importations de la zone sterling (produits divers).

Dans le courant du mois d'août 1954, 251 demandes de licences d'exportation ont été enregistrées au Service des Finances extérieures, sur lesquelles 183 ont été accordées, 1 annulée, 67 sont en cours d'examen par le Service des Finances extérieures et les différents Services techniques.

A l'importation et durant la même période, 745 demandes de licences ont été présentées sur lesquelles 67 ont été accordées, 36 rejetées, 642 demandes faisant encore au 31 août l'objet d'examen par les différents Services techniques.

Il convient en outre, de signaler la parution au « Journal Officiel Tunisien » du 3-8-1954 d'un avis aux importateurs, relatif aux facilités accordées pour l'importation des marchandises étrangères exposées au cours de l'année 1954 dans l'enceinte de la Foire Internationale de Tunis. Ces facilités ont trait à la fois au contrôle du Commerce extérieur et des Changes, dans le cadre des accords commerciaux avec les pays étrangers et des formalités douanières.